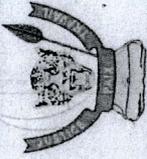


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 078/2025

A LA SOCIETE PROCESS ARCHITECTURE.

Après avoir reçu le contrat du marché n° CF/MT/CNSSAP/DG/SMG/2024/014, conclu avec la CNSSAP, pour un montant total hors taxe de dollars américains trente-trois mille deux cent cinquante-cinq, quatre-vingt-quatre centimes (USD 33 255,84) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains deux cent trente-deux, septante-neuf centimes (USD 232,79), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 06/05/2025.

Directeur Administratif et Financier



Me. Claude KAYEMBE MBAYI
Directeur Général